

Conseil scientifique du CNRS des 27-28 janvier 2020

Compte rendu des élus du conseil

[La composition du conseil scientifique](#)

Résumé

- Points d'actualité
- Préparation de la campagne 2019 de concours de recrutements de chercheurs :
 - Autorisations à concourir pour contribution notable à la recherche en vue d'un recrutement en qualité de directeur de recherche pour la campagne de recrutement 2019 (*décision du Conseil*)
 - Propositions de nominations au jury d'admission des directeurs de recherche (*avis du Conseil*)
 - Élargissement des jurys d'admissibilité à des experts (*avis du Conseil*)
- Implication du CNRS dans la politique de site
- Feuille de route du CNRS pour la science ouverte
- Discussion avec la Direction du CNRS
- Présentation sur la science ouverte par H. Kippler (ancien président de la conférence des recteurs d'universités allemands)
- Présentation de l'Institut des Sciences Biologiques
- Présentation sur les sciences participatives par P. Corvol
- Adoption des recommandations (*vote du Conseil*)

Prochain CS les 23-24 avril 2020.

Points d'actualité (par Dorothée Berthomieu)

Le Conseil félicite Claire Mathieu pour son entrée à l'académie des sciences (rq : 40 femmes/160...) et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres étrangers, Mark Gessner (INEE) et Juan José Hernandez Rey (IN2P3)

Quelques publications récentes : 2019 EU Industrial R&D Investment Scoreboard ; [Evaluation du 1^{er} volet du PIA \(2009-2019\)](#) ; "is publishing in the chemical sciences gender biased?" ; Science ouverte, le défi de la transparence de B. Rentier (2018) ; le rapport par le MESRI "l'avenir de l'édition scientifique en France et la science ouverte" (nov 2019, par Mérindol) ; publication à l'heure de la science ouverte du COMETS (janv. 2020) ; "open access agreement" en Allemagne (cf DEAL ; voir ci-dessous)

Arrestation des 2 chercheurs en Iran (F. Abdelkhalik et R. Marchal) : plusieurs articles en janvier (Le Monde, Charlie Hebdo) ; [colloque à Science Po](#)

Expressions en lien avec les 80 ans du CNRS : nombreuses réactions de la communauté scientifique (tribunes et pétitions) suite à [l'intervention du PDG lors des 80 ans du CNRS](#) ; par exemple : [Charlie Hebdo](#), [Le monde](#), [Libération](#), [Blog S. Huet](#)... ; [candidature collective à la présidence de l'HCERES](#) (par RogESR).

Réaction à la LPPR : moratoire demandé sur la LPPR par 160 DU et pour des états généraux de la recherche ; annonce de F. Vidal lors de ses vœux le 21 janvier : "dès 2021, 26 M€ seront engagés pour que "tout maître de conférences et tout chargé de recherche soit désormais recruté à hauteur d'au moins 2 Smic et 92 M€ pour la revalorisation indemnitaire en 2022". Le conseil d'état a donné un avis très sévère sur cette annonce, non recevable car injonction à la loi (Retraite vs LPPR) pas encore votée. Il s'agit donc d'un engagement uniquement oral... Rq : si on devait ramener les rémunérations à la moyenne de l'OCDE il faudrait 2 Milliards € (cf aussi groupe de travail 2) or la ministre ne propose actuellement que 100 M€...

Brexit: Conséquences pour la recherche: conséquences sur les projets européens ?

Science ouverte: [article de synthèse disponible sur Hal](#) et [présentations de la journée au CNRS \(8 oct 2019\)](#)

Préparation de la campagne 2019 de concours de recrutements de chercheurs

[Décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS](#) (articles 7, 13 et 40)

- Propositions de nominations au jury d'admission des directeurs de recherche (*avis du Conseil*). Vote sur les listes de titulaires et suppléants proposés :

Avis : 1 ne prend pas part au vote, 1 Abstention, le reste Pour

- Élargissement des jurys d'admissibilité à des experts (*avis du Conseil*). 3 sections ont demandé un expert (13, 52 et 54)

Avis : unanimité moins 1 qui ne prend pas part au vote

- Autorisations à concourir pour contribution notable à la recherche en vue d'un recrutement en qualité de directeur de recherche pour la campagne de recrutement 2019 (*décision du Conseil*). [rq : pour les CR CNRS, qui n'ont pas les 3 ans d'ancienneté requis dans le grade pour postuler DR2]

Le CS autorisera les candidats concernés à concourir en cas d'un retard de carrière avéré, ou en cas d'apport notable à la recherche. Cette année sur les **4 dossiers présentés 1 seul n'a pas été autorisé à concourir**. Afin de communiquer les critères de « contributions notables » adoptés par le CS, une recommandation sera proposée en avril.

Implication du CNRS dans la politique de site (Virginie Bonnaillie, Dir. de la DAPP)

Une des priorités du PDG était de redéfinir la collaboration avec les instances des différents sites. [Un chapitre du COP](#) (chap. 3) est d'ailleurs dédié à la politique de site. Le CNRS demande à être intégré dès le départ de la construction (PIA, EUR, equipex, etc.), sinon il ne participera pas. L'apport du CNRS est de donner une vision nationale par rapport à la vision essentiellement locale qu'ont les universités. En région une équipe est dédiée à la politique de site: Directeur Scientifique Référent (DSR), membre de la direction d'institut présent 1 fois/mois, le délégué régional et un adjoint au directeur scientifique référent (ADSR), présent 1 fois/semaine et visite les UMRs. La liste des ADSR devrait être diffusée plus largement (en particulier aux DU et CS), car c'est encore mal connu.

Feuille de route du CNRS pour la science ouverte (Sylvie Rousset, Dir de l'information scientifique et technique)

<https://sciencesouvertes.cnrs.fr>

« Ouvert autant que possible et protégé autant que nécessaire. »

Le modèle économique de l'édition scientifique n'est plus acceptable. 80% des publications sont chez 18 éditeurs et la moitié chez 3 éditeurs seulement: Springer, Elsevier et Wiley. Les motivations, au-delà de l'économie sont de rapprocher la recherche à la société avec un accès ouvert aux données ; assurer l'intégrité scientifique ; rendre la recherche plus efficace ; faciliter la fouille de texte et évaluer la qualité scientifique.

Publication le 18 novembre 2019 de la [feuille de route du CNRS sur la science ouverte](#) : que 100% des publications soient en accès ouverts (en 2017 : 49% dont 23% chez les éditeurs) et ré-utilisables; données FAIR-isés; développer et promouvoir les outils pour l'analyse et la fouille des textes et des données ; revoir l'évaluation individuelle des chercheurs (ne pas se concentrer sur H index et CI).

La loi de 2016 : après 6 mois en sciences dures et 12 mois en SHS, on a le droit de publier tout article en accès ouvert quel que soit l'éditeur.

Q: ArXiv est facilement consultable et on retrouve facilement une info, c'est beaucoup plus compliqué dans HAL. Et c'est plus facile de retrouver ses articles en passant par google scholar plutôt que dans Hal...même si Hal s'est quand même bien amélioré.

R: *Le CNRS en est conscient et va consacrer 600K€ cette année, en particulier pour revoir le code source. On s'occupe de ces évolutions. Springer est arrêté et on réinvesti dans les sciences ouvertes, on essaie d'obtenir des comportements plus vertueux des éditeurs.*

Q: Beaucoup de revues prédatrices et on est envahis de mails. Parfois il est difficile (surtout pour les jeunes) d'identifier là où il est acceptable de publier (cf MDPI). Peut-être serait-il bien de produire une liste de revues « acceptables » ?

R: *Il y a beaucoup de publications (environ 1300 en 2019) dans des revues APC (payantes pour les chercheurs), ce qui représente un coût 600 k€ (en 2019) ! Scientific Reports est le journal N°1 au CNRS: si on paie 1500€ et que le papier n'est pas faux alors il est publié. Certaines APC sont très chères (ex Nat Comm.).*

Q: il faut une approche européenne pour négocier avec les éditeurs. L'Allemagne a engagé une importante négociation. Seul Elsevier n'a pas accepté et donc les chercheurs sont invités à ne plus publier chez eux mais il faudrait une approche européenne.

R: *Tous les 6 mois les différentes équipes européennes se réunissent pour discuter ensemble, mais le problème c'est que les différents pays ont des approches différentes. L'Europe ne représente que 25% et ce qui les intéresse c'est de vendre la science faite en Europe. En ce moment il y a l'OPIDOR tour en France.*

Discussion avec la direction du CNRS (Antoine PETIT, PDG du CNRS et A. Schuhl, DGDS)

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) a été signé ce jour avec le MESR. Le président de la CPCN a réussi à procurer 5 exemplaires papier du COP au CS...

AP fait remarquer qu'il ne sait pas plus de choses que nous en ce qui concerne la LPPR. Aucun retour du gouvernement n'a été fait aux rapporteurs des groupes de travail...Il répète les annonces prononcées par [F. Vidal lors de ses vœux le 22 janvier](#), cad « de consacrer 26 M€ en 2021 à la remise à niveau des débuts de carrière, ce qui représenterait pour les nouveaux Mcf recrutés en 2021 un gain de 2600 à 2800€ euros bruts sur un an », et 92 M€ à partir de 2022 au régime indemnitaire.

Q: Vous avez déclaré "Le CNRS n'a pas vocation à être présent partout, et le COP mentionne un désengagement possible du CNRS lorsqu'il n'y a qu'un ou deux personnels CNRS, qu'en est-il" ?

AP: *le CNRS n'a pas vocation à s'occuper de tout partout mais il y a des niches d'excellence sur certaines universités (Pau-Adour, La Rochelle par ex). Il n'y a pas l'idée d'abandonner qui que ce soit mais de travailler avec les universités de façon différenciée, site par site. Dans le cas où il y a peu de chercheurs on a travaillé sur le problème des tutelles en définissant des tutelles principales et des tutelles secondaires ; cela pourrait être éventuellement le cas pour le CNRS lorsqu'il y a peu de personnel CNRS.*

Q: sur le préciput venant de l'ANR.

AP: *le groupe 1 a proposé que cette partie soit augmentée éventuellement en fonction du nombre de personnels et que cela revienne à l'établissement.*

Q: Sur la place du collectif

AP: *Il y a bien sur des leaders dans tout collectif. Rien de surprenant là-dedans. Il n'y a pas d'opposition entre collectif et leadership.*

Q: pour les évaluations on évalue et reconnait qu'1 personne. On pourrait faire une reconnaissance pour faire une médaille collective

AP: *ceci existe pour les IT (cristal collectif), mais pas pour les chercheurs*

Q: Les évaluations prennent beaucoup de temps mais au final l'impact est minime. Il serait bien de discuter un jour de la meilleure manière de faire une évaluation.

Q: Quid du retour de la notation par l'HCERES (inquiétude exprimée par R. Mosseri en octobre 2019). Les politiques malheureusement se contentent souvent des notes...c'est dangereux. Lier évaluation et budget est aussi dangereux pour la créativité et la recherche.

AP: *d'accord. Souvent en France on a en tête une évaluation -sanction. On ne sait pas aussi ce qu'on évalue: il faut se mettre d'accord sur ce qu'on attend d'une unité; quel est le bon niveau de granularité; on pourrait avoir une unité mal évaluée par l'HCERES mais très soutenue par le CNRS. Il ne faut toutefois pas réduire l'évaluation d'un labo à une note unique (réponse au retour au système de notation de l'HCERES), mais ne pas non plus s'affranchir des notes.*

Q: Vous auriez-dit "être PDG c'est représenter les chercheurs!!!", c'était avant de prendre le poste de PDG du CNRS. Qu'en est-il aujourd'hui ?

AP: *Oui, mais avant tout, il faut convaincre pour avoir de l'argent pour la recherche et des arguments pour convaincre les décideurs au ministère (ex la demande des DU de faire un moratoire de la LPPR est suicidaire...).*

Q: il y a un an a été fondée la fondation CNRS. Quel en est le bilan ?

AP: *On a constitué le CA il n'y a pas longtemps. On en attend de l'argent et de la simplification. La France n'est pas un pays où le don est très développé, donc il ne faut pas attendre de gros financements. Il y a plusieurs cibles : les particuliers. Cela va être lancé. Deux cibles complémentaires: mécénat industriel et grands comptes. Placer cet argent rapporte peu d'intérêt. Association des alumni à créer.*

Q: Simplification administrative; efficacité à simplifier des procédures du quotidien. Quelles sont les propositions de la direction ?

AP: Prenons l'exemple des ZRR (Zone à Régime Restrictif). Si on dit au financeur que rien ne représente un intérêt pour les puissances étrangères...

Q: ce n'est pas la question, tout le monde est d'accord pour qu'il y ait un contrôle, mais qui n'empêche pas de pouvoir travailler et qui soit adapté à nos missions.

AP: Donc la question c'est comment le CNRS a mis en place les ZRR ? Il faut que cela soit changé. Par exemple, il était inutile de mettre tout le LAAS de Toulouse en ZRR.

« Science ouverte » par Horst Hippler, ancien président de la Conférence des recteurs d'universités allemands HRK

Projet DEAL, alliance entre universités et instituts (<https://www.projekt-deal.de/about-deal/>): en Allemagne initiative pour open science et open access ; il faut un nouveau modèle économique. En Allemagne c'est environ 2/3 des articles qui sont édités par Elsevier, Springer et Wiley ; les augmentations étaient de 3 à 4% par an. Création d'un groupe de négociation comprenant chercheurs et éditeurs libraires et politiques pour avoir une licence unique pour tous les chercheurs et toutes les universités en Allemagne ; les éditeurs doivent adapter leur modèle économique. Le système de referee marche bien donc il faut le garder ; copyright à garder pour les auteurs ; la transparence des contrats est essentielle ; neutralité des coûts.

Le résultat des contrats signés (avec Wiley et Springer Nature): coût total de 60 M€, ce qui revient à un coût/article de 2750€ (pour publier et lire ; moins cher qu'avant) pour 700 institutions. Elsevier devrait s'aligner.

Pour faciliter la transition il existe une structure: MPDL Services GmbH (Max Planck Digital Library : <https://mpdl-services.de/>): 1 seule facture pour toute l'Allemagne. L'argent doit arriver aux institutions et pas aux projets directement.

Q: pourquoi n'est-ce pas gratuit ?

Q: en France au CNRS on tombe entre 1000 et 2000€/article...

HH: étonné de ces chiffres car c'est moins que le simple coût pour la publication

Q: comment être sûr que les coûts n'augmentent pas chaque année?

HH: les contrats sont pour des durées de 3 ans et sans augmentation (contrairement à ce qui existait avant :+4%/an) ; il est donc essentiel d'avoir des contrats transparents (et visible par tous les pays).

Q: A-t-on évalué le coût des reviewers (argent public)

HH: C'est de la responsabilité des chercheurs de référer les papiers...il est dangereux de compter ça.

Q: Comment est gérée cette société de droit privé ?

HH: par un comité et de manière transparente. Bien sûr il faut payer le personnel mais le personnel qui gère les abonnements devait être payé aussi.

Q: est-ce qu'en Allemagne un autre modèle est en émergence (non payant)? penser des modèles alternatifs? Et de plus en plus de monde critique le modèle des referees. Cela existe-t-il en Allemagne?

HH: Il y a bien des coûts. La seule question est combien. Pour le système des referees, on a aussi négocié sur le processus qui existe avec des domaines où ce système est très ouvert par des commentaires.

Approbation de compte rendu des débats (vote du Conseil)

Approbation des comptes-rendus des débats des CS précédents, 14-15 octobre et 21-22 novembre 2019

Vote : Unanimité moins 2 abstentions

Remplacement d'un membre nommé au Conseil scientifique de l'Institut de physique (avis du Conseil)

Présentation par Cécile Sykes (chargée de mission à l'INP)

Cécile Sykes étant devenue chargée de mission, elle quitte le CSI ce qui nécessite un remplacement. Son domaine scientifique est à l'interface entre la physique et la biologie.

2 candidatures proposées, les 2 sont à l'interface bio-physique

Vote: Unanimité (pour la proposition de l'INP)

Présentation de l'Institut des Sciences Biologiques (André le Bivic, DI)

En fonction depuis 1 an à l'INSB.

- Enjeux scientifiques: de la dynamique et assemblages macromoléculaire jusqu'au génome ; interface avec la physique.

- Enjeux technologiques et méthodologiques: avec en particulier le développement de la cryomicroscopie.

- Bilan: des résultats exceptionnels (nobel, médailles d'or) mais une année 2019 et 2020 en baisse (emploi et budget) ; environ 250 ERC depuis 2007 (la moitié des lauréats français ERC sont en biologie)

- rôle : créer meilleur environnement possible pour les équipes et exploiter cadre pluridisciplinaire du cnrs, assurer veille scientifique pour détecter les domaines émergents

L'INSB c'est : 9 sections disciplinaires (20 à 28) et une CID (51) ; les partenaires principaux sont les universités puis INSERM (25%) et INRA (6%). 240 structures de recherche et service (166 structures de recherche: 140 UR, 5 UPR, 16 ERL, 4 FRE, 1 UMI (bangalore) ; 39 structures de service : 32 UMS, 4 UPS, 3 USR ; 35 structures fédératives : 10 FR et 25 GDR) ; 1 IR (Celpedia) sur les modèles animaux ; 1583 brevets, 493 contrats d'exploitation en cours, 271 start-up dont 80% en activité ; 18 laboratoires communs.

- Personnels : 4529 CNRS permanents: 2278 C (35%) et 2251 IT (41%).

Q: importance des personnels précaires ? Favorable aux contrats de chantiers ?

R: beaucoup de contrats avec du travail de paille. Beaucoup de post-doc, étudiants. Cela fait partie du cycle normal. S'explique par un ratio C/IT (= 0,6). Favorable aux CDI de chantier dans certains cas seulement.

- Évolution des effectifs ds le temps: 196 agents (dont 119 IT) perdus depuis 2010

- Répartition géographique: essentiellement dans le sud (Montpellier-Provence), centre et un peu Alsace

- Évolution des recrutements: diminution de 2010 à 2014, remontée jusqu'en 2017 (70) puis rediminution depuis avec 47 postes ouverts en 2019 et 2020 (choix de ne pas monter plus pour recruter plus d'IT)

- Budget (hors salaire : dotation cnrs): Grosse baisse entre 2010 et 2012, puis remontée lente, embellie momentanée et exceptionnelle en 2018 et 2019. Retombée par conséquent en 2020. Augmentation importante de la part bâtiments et infrastructures (vieux bâtiments) ces dernières années, particularité de l'INSB.

- Politique budgétaire: poursuivre ou achever les projets immobiliers, maintenir le budget Europe et International, maintenir les budgets pour l'émergence scientifique (ex ATIP avenir, conférences J. Monod, soutiens aux Jeunes recrutés...).

- Orientations scientifiques: Favoriser les interactions avec les autres disciplines autour des objets biologiques ; Développer les recherches sur la diversité des formes bio et mécanismes d'évolution et d'adaptation du vivant ; Renforcer l'intégration de l'INSB dans les grands programmes du CNRS (défis et priorités) avec la MITI ; Favoriser l'émergence par les ATIP-Avenir et les ERC ; Renforcer la politique internationale

- Orientations opérationnelles: Ouvrir plus de postes interdisciplinaires (ex en CID 51) ; Recruter des DR externes apportant des projets ou compétences originales ; Soutenir financièrement les nouveaux recrutés (en 2020 5k€/JC) et faire un suivi à 5 ans (CRCN) ; Favoriser les recherches sur modèles non conventionnels ; Continuer de rationaliser des plateformes de sites et des infrastructures nationales ; Se concentrer sur sites attractifs et dynamiques avec masse critique suffisante pour compenser le non renouvellement des postes (= désengagement de sites) ; Enclencher l'externalisation des fonctions de base des animaleries (cela coûte plus cher mais pas le choix car pas assez de poste ; budget obtenu plus facile du coup : 600 k€).

Q: sur la fermeture de certaines unités : à quelle échéance?

R : Il y a quelques unités ou d'ici 5 ans il n'y aura plus de chercheurs. L'INSB ne ferme pas de labo mais se retire. Il y a bien sûr des discussions avec des universités (en particulier dans le cadre de fusion avec des sections où il y a encore du monde).

Q: Est-ce que l'Île de France est toujours attractive?

R : non, elle n'est plus attractive du tout et se pose la question de la pertinence de certains engagements. C'est évidemment le prix du m² qui est bloquant pour les JC...

- Actions 2020: Interdisciplinarité ; AAP sur l'adaptation au chgt climatique ; Postes : 2 ouverts en 16, 1 en 29, 3 en CID51 et 1 en CID54 ; Projets: ATIP avenir (410 k€/3 ans); AAP sur "diversité des mécanismes biologiques" (40 k€/2 ans pour une dizaine de projets) ; journée des C recrutés depuis 5 ans (bilan, ateliers, suivi personnalisé par les DAS)

Q: « Tenure track » semblent incompatibles avec le système de concours en France; peut-être qu'une solution est de passer d'abord un concours, faire le tenure track et, en fonction de la performance, enclencher sur le poste?

R: c'est ce qu'on fait à l'heure actuelle avec ces cdd de 5 ans car on les case tous après.

Q: quel pourcentage de jeune va pouvoir bénéficier de l'ATIP-avenir par rapport aux reçus au concours et dans quelle mesure dans ces ATIP il y a une coloration de thématique ?

R: Il n'y a pas de fléchage, le choix se fait uniquement sur la qualité des projets proposés; c'est un jury international; on prend les meilleurs et c'est à nous de trouver le meilleur labo pour le faire ; il y en a 10 par an (et 50% ont déjà un poste).

Q: difficultés vécues par les C une fois qu'une telle aide s'arrête pour continuer leur recherche dans conditions optimales.

R: les tenure tracks sont prévus pour que ce ne soit pas la majorité des recrutements mais quelques-uns à la marge ; le fonds de recrutement normal devrait être conservé; là, en fait on vise des C qui devraient devenir des chefs d'équipe.

Q: Y-a-t-il des JC qui partent du CNRS pour aller travailler ailleurs dans le monde?

R: flux assez équilibré d'arrivées et de départs, pas d'exode observé pour le moment.

Q: Où en est la situation de l'I2BC? (cf CS octobre 2019, avec passage en FRE voté)

R : La FRE n'a finalement pas été mise en place et le directeur a changé. Mais l'UMR est prolongée pour 3 ans. Des problèmes de construction retardent le déménagement qui pourrait avoir lieu dans 3 ans. Le regroupement (Saclay) n'est pas pour tout de suite.

Le futur des sciences participatives et des recherches hors murs (Pierre Corvol)

Médecin, président de l'Académie des sciences depuis 2019 ([documents et vidéos disponibles sur le site](#)).

<http://www.sciences-participatives.com/Rapport> (rapport F. Houllier)

Définition des sciences participatives (rapport F. Houllier): forme de production de connaissances scientifiques auxquelles participent, avec des chercheurs, des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée.

Motivations des citoyens, chercheurs, industriels et politiques ([Loi Peillon de 2013 pour la refondation de l'école de la république](#)) ; 4% des français (IPSOS) la pratiquent et 66% se disent prêts à participer. La confiance dans la science n'est pas aussi catastrophique que certaines informations le font croire : 2/3 à 3/4 des français font confiance aux scientifiques (mais c'est variable selon les disciplines; exemple spatial vs OGM ou nucléaire).

Toutes les grandes disciplines sont concernées (santé, écologie et environnement, sciences de l'univers...)

Exemple de la santé: en recherche clinique le médecin travaille pour ET avec le patient ; apport sur le vécu quotidien, maladies, douleurs chroniques, addictions ; participation aux études cliniques, essais thérapeutiques, cohortes, banques de données. Apparaît le statut de patient expert.

Epidémies: Réseau sentinelle (plus fiable que Google) ; Partenariat avec des associations (ex. lutte contre VIH/SIDA) ; Réseaux de patients : Fédération française des diabétiques (1938), maladies rares patientsLikeMe (2005)...

Autres exemples : Herbonautes (collections d'herbiers par les citoyens <http://lesherbonautes.mnhn.fr>); Biodiversité, Astronomie, météo (www.inaturalist.org; www.ebird.org; www.isportnature.org...)

Recherche hors murs: chercheurs non professionnels mais de formation scientifique de haut niveau (parfois doctorants partis de la recherche traditionnelle), qui possèdent à la fois des compétences et des outils qu'ils maîtrisent. Projets collaboratifs avec ou sans lien avec universitaires, liens avec industrie et entreprises. Ce sont des sources de brevets et start-up. Principalement les domaines de l'information, de l'espace et des transports.

Concours, jeux, prix, AAP... : <https://www.kaggle.com/competitions>; Do it yourself (DIY) : avec certains dangers (cf kit commercial bacterial gene engineering CRISPR)

Recommandations des 7 académies des sciences du G7 (Mars 2019):

- Repenser l'enseignement sup afin de permettre aux élèves et étudiants d'entreprendre plus tard des recherches scientifiques dans un cadre pro et citoyen
- Identifier mesures permettant à la science citoyenne d'éviter ou atténuer d'éventuels écarts aux règles éthiques ou des risques en matière de sécurité
- promouvoir un co-développement de la science citoyenne et la recherche menée en labo
- permettre aux praticiens de la science citoyenne d'adopter la culture existante en matière de communication et d'évaluation de leurs contributions scientifiques
- créer des programmes de financement spécifiques pour la science citoyenne
- promouvoir des systèmes d'information permettant de documenter les thèmes et les résultats de la recherche participative

Q: comment remédier à la confusion entre "science ouverte" et "science participative"?

R: il y a (1) la science ouverte (accès gratuits publication, logiciel/code et aux données), (2) science participative (pioche aussi dans la science ouverte) et (3) la science intègre; l'ensemble forme le canevas pour la "confiance en la science"

Q: comment placer la barre entre "citoyens participent" et "citoyens tous puissants décident des orientations de la recherche, etc." Par exemple existence d'une pétition où des citoyens se posent la question de certaines orientations ("inutiles") de la recherche.

Q: existence de forces (religieuses, etc.) qui financent des recherches ; il y a danger que de telles forces utilisent l'essor des sciences participatives pour se développer encore plus et/ou tenter d'y trouver une légitimité scientifique ?

R: une des actions est justement de développer les sciences participatives ; le CNRS a un rôle à jouer sur sa qualité et pour éviter ces dérives

Adoption des recommandations (vote du Conseil)

Recommandation sur les dispositions attendues de la LPPR

A l'heure où sont rendues publiques les premières orientations du projet de Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), le Conseil Scientifique du CNRS attend une loi qui réponde aux défis de la science, aux besoins de la communauté scientifique ainsi qu'aux exigences de la société en matière de recherche. Il partage donc l'inquiétude exprimée par la Conférence des Présidents du Comité National (CPCN) et soutient la motion (cf lien ci-dessous) votée à l'unanimité le 17 janvier 2020.

http://www.cnrs.fr/comitenational//struc_coord/cpcn/motions/200117_Motion_LPPR_vf.pdf

Texte adopté à l'unanimité